



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°07-2021-106

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

07_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Urbanisme et Territoires

07-2021-09-24-00003 - Arrêté préfectoral instaurant les servitudes de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre les incendies de Peyrageol sur la commune de VALS LES BAINS. (10 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Service des Sécurités

07-2021-09-24-00004 - AP interdisant rassemblement festif type free-party dans le département de l'Ardèche (2 pages)

Page 14

07_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche

07-2021-09-24-00003

Arrêté préfectoral instaurant les servitudes de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre les incendies de Peyrageol sur la commune de VALS LES BAINS.



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

**Instaurant des servitudes de passage et d'aménagement,
pour assurer la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre les incendies
(DFCI) de Peyrageol sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code forestier, notamment ses articles L133-1, L134-1 et suivants et R134-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX en qualité de préfet de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2021-01-04-002 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle ARRIGHI, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de Vals-les-Bains demande au préfet de l'Ardèche l'établissement de servitudes de passage et d'aménagement sur le territoire de la commune, en vue de régulariser le statut juridique et foncier de la piste DFCI de Peyrageol,

Vu les pièces du dossier portant sur le projet, notamment le plan de situation ainsi que les plans et l'état parcellaires de la piste concernée,

Vu l'avis favorable du 27 janvier 2020 de la sous-commission départementale contre les incendies de forêt, lande, maquis, garrigue, au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'avis favorable formulé par l'office national des forêts le 9 janvier 2020,

Vu l'état parcellaire annexé au présent arrêté ;

Considérant que les bois et forêts situés dans le département de l'Ardèche sont réputés particulièrement exposés au risque d'incendie ;

Considérant qu'une servitude de passage et d'aménagement peut être établie par l'État au profit d'une collectivité territoriale pour assurer la continuité et la pérennité des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie,

Considérant que la piste de Peyrageol présente un intérêt stratégique reconnu en matière de défense des forêts contre les incendies et fait ainsi l'objet d'une cartographie dans l'atlas départemental des ouvrages DFCI,

Considérant que la bande de roulement de cette voie n'excède pas 6 mètres de largeur, que dès lors le projet de servitudes doit être porté à la connaissance des propriétaires concernés dans les conditions fixées par l'article R134-3 du code forestier susvisé,

Considérant que le projet d'instauration de servitudes a été régulièrement porté à la connaissance des propriétaires concernés et de leurs ayants droit, en leur précisant les modalités selon lesquelles ils pouvaient faire valoir leurs observations,

Considérant l'absence d'observation formulée pendant la période où le dossier a été mis à la disposition du public en mairie de Vals-les-Bains du 28 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021 inclus,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet

Des servitudes de passage et d'aménagement sont établies au profit de la commune de Vals-les-Bains pour assurer, sur le territoire de la commune, la continuité et la pérennité de la voie de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) de Peyrageol, soit 2 480 mètres linéaires de piste au total, avec une bande de roulement de 4 mètres de largeur.

Article 2 : Références cadastrales des parcelles grevées

Les servitudes établies à l'article 1^{er} sont supportées par les parcelles définies dans l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

Article 3 : Débroussaillage

La commune de Vals-les-Bains peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords des voies sur deux bandes latérales, sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres.

Article 4 : Circulation

Les voies de défense des bois et forêts contre l'incendie ont le statut de voies spécialisées, non ouvertes à la circulation générale.

Auront ainsi exclusivement accès aux pistes de défense sur le territoire de la commune de Vals-les-Bains :

- les propriétaires des parcelles traversées par les pistes, et leurs ayants droit, pour un usage privé ;
- les services en charge de la défense des bois et forêts contre l'incendie ;
- les services de lutte contre les incendies ;
- les services de la commune de Vals-les-Bains ;
- les personnes dépositaires de l'autorité publique.

Article 5 : Aménagements

Lorsque des aménagements seront nécessaires, les propriétaires des parcelles concernées en seront avisés par la commune de Vals-les-Bains dix jours au moins avant le commencement des travaux, par lettre recommandée avec avis de réception.

Cet avis indiquera la date du début des travaux ainsi que leur durée probable.

Article 6 : Indemnités

Si l'exercice de ces servitudes rend impossible l'utilisation normale des terrains grevés, les propriétaires peuvent demander l'acquisition de tout ou partie du terrain d'assiette de la servitude et, éventuellement, du reliquat des parcelles.

À défaut d'accord amiable, le juge fixe l'indemnité comme en matière d'expropriation.

Article 7 : Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Vals-les-Bains pendant deux mois.

À l'issue de cette période, un certificat établi par le maire de Vals-les-Bains justifiera de l'accomplissement de cette formalité et sera transmis au préfet de l'Ardèche à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche - SUT - Bureau des procédures – BP 613 – 07006 Privas CEDEX.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse www.ardeche.gouv.fr.

Article 8 : Notification

Le présent arrêté fera par ailleurs l'objet d'une notification individuelle par le maire de Vals-les-Bains aux propriétaires des parcelles concernées, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 9 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le directeur départemental des territoires de l'Ardèche et le maire de Vals-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 24 septembre 2021

Le préfet,

signé

Thierry DEVIMEUX

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La requête peut être déposée ou envoyée au greffe du tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03), ou adressée par voie électronique au moyen du téléservice accessible par internet à l'adresse www.telerecours.fr.

Plan de situation



Etat parcellaire (1 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

N° Terrier	N° Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m²	
			Section	N° parcelle	Nature	Lieu-dit		Superficie totale en m²
1	1	PERGE Joël Louis Auguste, né le 18/11/1957 à AUBENAS, Village de Fabras, 07380 FABRAS	A	523	Terre	Fond de l'Aire	3 130	325
1	2	PERGE Joël Louis Auguste, né le 18/11/1957 à AUBENAS, Village de Fabras, 07380 FABRAS	A	521	Verger	Fond de l'Aire	1 352	140
2	3	Propriétaire indivis : PEYTIER Christian Michel, né le 23/11/1968 à AUBENAS, Barbe, 07200 MERCUER Propriétaire indivis : PEYTIER Laurent Lucien, né le 22/12/1969 à AUBENAS, Barbe, 07200 MERCUER	A	520	Verger	Fond de l'Aire	2 375	194
2	4	Propriétaire indivis : PEYTIER Christian Michel, né le 23/11/1968 à AUBENAS, Barbe, 07200 MERCUER Propriétaire indivis : PEYTIER Laurent Lucien, né le 22/12/1969 à AUBENAS, Barbe, 07200 MERCUER	A	515	Pré	Fond de l'Aire	1 632	127
3	5	Propriétaire indivis : GRANGIS Christian Serge, né le 16/09/1955 à LE PUY, 28 route de Vals les Bains, 07200 UCEL Propriétaire indivis : BERTHEAS Christiane Germaine Pierrette épouse GRANGIS, née le 14/06/1954 à SAINT-ÉTIENNE, 28 route de Vals les Bains, 07200 UCEL	A	514	Sol	Fond de l'Aire	1 555	47
4	6	MARTIN Jean Camille, né le 14/11/1934 à AUBENAS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	513	Terre	Fond de l'Aire	3 630	127
5	7	PERGE Jacques Marius Henri, né le 16/03/1947 à VALS-LES-BAINS, Le Regency, 11 rue Rabelais, 26000 VALENCE	A	670	Pré	Fond de l'Aire	720	196
6	8	Propriétaire indivis : MOULIN Christian Louis, né le 01/04/1929 à MARSEILLE, La Pouché, 74 chemin de la Cafourne, 13190 ALLAUCH Propriétaire indivis : CONSALVI Valentine Lucie Jeanne épouse MOULIN née le 22/12/1924, La Pouché, 74 chemin de la Cafourne, 13190 ALLAUCH	A	500	Verger	Fond de l'Aire	2 710	248
7	9	ELZINGA Alexander Eelco, La Cotte, 07200 SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE, né le 13/10/1952 à Amersfoort (PAYS-BAS)	A	499	Sol Verger	Fond de l'Aire	2 470	91
8	10	CHASTAGNER Francine Lina épouse PALOMINO, née 31/12/1946 à AUBENAS, 37 Près la Font, 07200 SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	A	404	Verger	Les Devesse	2 180	27

Etat parcellaire (2 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

I ^e Terrier	N ^o Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m ²	
			Section	N ^o parcelle	Nature	Lieu-dit		Superficie totale en m ²
9	11	Usufuitière : TOURVIELLE Liliane Hélène épouse BOUCHET, née le 22/01/1940 à AUBENAS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Propriétaire indivis : BOUCHET Jacques Nicolas, né le 01/08/1967 à AUBENAS, La Croizette, 07200 AUBENAS Propriétaire indivis : BOUCHET Laurence Henria Denise épouse BRUN, née le 02/08/1962 à AUBENAS, 87 avenue du 8 Mai 1945, 07300 Tournon-sur-Rhône Propriétaire indivis : BOUCHET Marie Pierre Hélène épouse HIBBERT née le 30/04/1964 à AUBENAS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	405	Verger	Les Devesses	4 680	218
10	12	Usufuitier : BLACHERE Guy Jean-Paul, né le 12/05/1954 à AUBENAS, Arlix, 07600 VALS-LES-BAINS Nue propriétaire : BLACHERE Méryl Claire, née le 12/08/1993 à AUBENAS, Carré Villon, 32 rue des Hérédiaux, 69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT	A	412	Verger	Les Devesses	3 650	181
11	13	Usufuitier : SOUTEYRAND Pierre Paul Eugène, né le 19/10/1922 à UCEL, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Usufuitière : PERGE Augustine Louise, épouse SOUTEYRAND, née le 26/11/1914 à VALS-LES-BAINS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Nu-propiétaire : COMBE-SOUTEYRAND Jean-Pierre Clovis, né le 10/06/1955 à AUBENAS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	493	Verger	Fond de l'Aire	1 970	194
12	14	Usufuitière : COMBE Odette Suzanne Marguerite, épouse ANDRIEU, née le 29/12/1930 à LABÉGUDE, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Nue-propiétaire : ANDRIEU Nicole Marie Elisabeth, épouse DE CHIREE, née le 28/04/1956 à AUBENAS, 42 rue Georges Couderc, 07200 AUBENAS	A	413	Verger	Les Devesses	520	76
10	15	Usufuitier : BLACHERE Guy Jean-Paul, né le 12/05/1954 à AUBENAS, Arlix, 07600 VALS-LES-BAINS Nue propriétaire : BLACHERE Méryl Claire, née le 12/08/1993 à AUBENAS, Carré Villon, 32 rue des Hérédiaux, 69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT	A	414	Verger	Les Devesses	3 820	220
12	16	Usufuitière : COMBE Odette Suzanne Marguerite, épouse ANDRIEU, née le 29/12/1930 à LABÉGUDE, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Nue-propiétaire : ANDRIEU Nicole Marie Elisabeth, épouse DE CHIREE, née le 28/04/1956 à AUBENAS, 42 rue Georges Couderc, 07200 AUBENAS	A	415	Verger	Les Devesses	910	50

*Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n°
Privas, le 24 septembre 2021
Le préfet, signé Thierry DEVIMEUX*

Etat parcellaire (3 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

N° Terrier	N° Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m²	
			Section	N° parcelle	Nature	Lieu-dit		Superficie totale en m²
13	17	Usufruitière : FOURNIER Nadia Yvonne, épouse CHASTAGNER, née le 10/01/1952 à AUBENAS, Bruen Bas, 07600 VALS-LES-BAINS Nue-proprétaire indivise : CHASTAGNER Marlène Nadia Olga, née le 05/06/1974 à AUBENAS, Le Ranchet, 07200 UCEL Nue-proprétaire indivise : CHASTAGNER Nathalie Anastasie Julia épouse PAILHES, née le 05/02/1971 à AUBENAS, Bruen Bas, 07600 VALS-LES-BAINS	A	417	Bois	Les Devesses	535	111
14	18	GALIFI Jean Claude, né le 19/01/1939 à MARSEILLE, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	419	Verger	Les Devesses	2 720	197
15	19	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	428	Futaie	Les Devesses	6 720	249
15	20	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	430	Futaie	Les Devesses	3 610	176
16	21	BACCONNIER Pascale Danièle Claude épouse RIBAGNAC, née le 12/03/1964 à AUBENAS, 2 chemin des Bouchets, 07200 SAINT-PRIVAT	A	431	Verger	Les Devesses	1 260	65
17	22	BERCHOU Pierre Louis Jean-Marie, né le 29/04/1958 à GRENOBLE, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	240	Verger	Pralong	2 275	75
15	23	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	241	Futaie	Pralong	1 765	143
15	24	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	242	Futaie	Pralong	3 450	181
15	25	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	243	Futaie	Pralong	1 240	141
15	26	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	244	Futaie	Pralong	1 350	93
15	27	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	245	Futaie	Pralong	5 980	92
15	28	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	223	Futaie	Ranc la Pose	5 575	353
15	29	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	222	Futaie	Ranc la Pose	2 820	370
18	30	Usufruitière : MAUREL Yvonne Julie épouse MARTIN, née le 08/03/1927 à VALS-LES-BAINS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Nue-proprétaire indivise : MARTIN Denise Valérie Jeanne, épouse SERRE, née le 12/03/1957 à AUBENAS, Les Terrasses du Soleil, 18 rue Docteur Louis Pargoire, 07200 AUBENAS Nue-proprétaire indivise : MARTIN Maryse Germaine Yvonne épouse PUAUX, née le 02/06/1951, Fontaine de Vissenty, Chemin de Pantu, 07100 ANNONAY Nue-proprétaire indivise : MARTIN Yolande Louise Eugénie épouse MOSSER, née le 01/06/1950 à AUBENAS, Bel-Air, 26120 MALISSARD	A	219	Verger	Ranc la Pose	13 590	87

SELARL Alain MONNIER Géomètre-Escarpé DPLG

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n°
Privas, le 24 septembre 2021
Le préfet, signé Thierry DEVIMEUX

Etat parcellaire (4 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

N° Terrier	N° Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m²	
			Section	N° parcelle	Nature	Lieu-dit		
15	31	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	217	Futaie	Ranc la Pose	8 320	30
15	32	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	216	Futaie	Ranc la Pose	1 120	173
15	33	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	246	Futaie	Pralong	24 220	244
15	34	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	427	Futaie	Les Devesses	1 130	312
18	35	Usufruitière : MAUREL Yvonne Julie épouse MARTIN, née le 08/03/1927 à VALS-LES-BAINS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS Nue-propriétaire indivise : MARTIN Denise Valérie Jeanne, épouse SERRE, née le 12/03/1957 à AUBENAS, Les Terrasses du Soleil, 18 rue Docteur Louis Pargoire, 07200 AUBENAS Nue-propriétaire indivise : MARTIN Maryse Germaine Yvonne épouse PUAUX, née le 02/06/1951, Fontaine de Vissenty, Chemin de Pantu, 07100 ANNONAY Nue-propriétaire indivise : MARTIN Yolande Louise Eugénie épouse MOSSER, née le 01/06/1950 à AUBENAS, Bel-Air, 26120 MALISSARD	A	421	Verger	Les Devesses	9 380	29
5	36	PERGE Jacques Marius Henri, né le 16/03/1947 à VALS-LES-BAINS, Le Regency, 11 rue Rabelais, 26000 VALENCE	A	423	Lande	Les Devesses	1 050	146
19	37	FAURE Catherine Fernande, épouse BORRELY, née le 06/06/1964 à AUBENAS, Nogier et Vignes, 07600 SAINT-ANDÉOL-DE-VALS	A	422	Lande	Les Devesses	660	83
20	38	BACCONNIER Gisèle Evelyne Elisabeth, née le 06/09/1962 à AUBENAS, Oubreyts, 07600 VALS-LES-BAINS	A	409	Verger	Les Devesses	11 090	58
19	39	FAURE Catherine Fernande, épouse BORRELY, née le 06/06/1964 à AUBENAS, Nogier et Vignes, 07600 SAINT-ANDÉOL-DE-VALS	A	389	Bois	Les Devesses	4 680	35
21	40	IMBERT Bernard Georges Marie, né le 22/07/1948 à BAGNOLS-SUR-CÈZE, Bruen Haut, 07600 VALS-LES-BAINS	A	391	Bois	Les Devesses	1 580	108
22	41	JOANNY Jeanne Simonne, épouse IMBERT née le 16/07/1926 à VALS-LES-BAINS, Les Tamaris, 12 avenue du Bordelet, 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE	A	392	Bois	Les Devesses	1 655	117
23	42	DUCHAMP Roxanne Nadine, née le 24/02/1974 à AUBENAS, 536 chemin du Pioch Pelat, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ	A	399	Bois	Les Devesses	8 410	157

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n°
Privas, le 24 septembre 2021
Le préfet, signé Thierry DEVIMEUX

Etat parcellaire (5 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

N° Terrier	N° Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m²	
			Section	N° parcelle	Nature	Lieu-dit		Superficie totale en m²
24	43	Propriétaire indivis : PERGE Joël Louis Auguste, né le 18/11/1957 à AUBENAS, Village de Fabras, 07380 FABRAS Propriétaire indivis : BETRANCOURT Dominique Marie Jeanne épouse PERGE, née le 26/01/1958 à MULHOUSE, Village de Fabras, 07380 FABRAS	A	398	Bois	Les Devesse	7 090	65
25	44	ROCHER Noelle Henriette Louise, née le 14/02/1960 à AUBENAS, Le Meysonnet, 07600 VALS-LES-BAINS	A	393	Verger	Les Devesse	2 520	81
26	45	Usufruitier : BRUN Paul Henri, né le 06/07/1939 à AUBENAS, Buraquet, 07200 MERCUER Nu-propriétaire : BRUN Gilles Paul, né le 05/08/1964 à AUBENAS, 50 Fabrias, 07380 PRADES	A	394	Lande	Les Devesse	647	21
15	46	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	384	Futaie	Les Cottés	1 728	45
27	47	PERGE Maurice Gabriel François, né le 05/09/1937 à VALS-LES-BAINS, 17 rue de Coulmiers, 26000 VALENCE	A	378	Lande	Les Cottés	1 645	122
15	48	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	382	Futaie	Les Cottés	2 510	29
15	49	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	381	Futaie	Les Cottés	4 090	138
15	50	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	373	Futaie	Les Cottés	2 330	105
28	51	COUDENE Emmanuel Arsène Louis, né le 20/04/1978 à PIERRELATTE, Le Bas Pompère, 07700 SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	A	370	Verger	Les Cottés	1 120	61
15	52	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	369	Futaie	Les Cottés	1 260	79
15	53	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	367	Futaie	Les Cottés	7 610	51
15	54	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	365	Futaie	Les Cottés	1 710	103
15	55	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	362	Futaie	Les Cottés	6 310	98
15	56	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	361	Futaie	Les Cottés	5 900	94
15	57	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	348	Futaie	Les Cottés	4 310	305
15	58	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	347	Futaie	Les Cottés	2 540	160
15	59	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	346	Futaie	Les Cottés	1 675	57
15	60	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	345	Futaie	Les Cottés	1 515	47
15	61	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	344	Futaie	Les Cottés	2 360	76

SELARL Alain MONNIER Géomètre-Expert DPLG

Etat parcellaire du 19/02/18

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n°
Privas, le 24 septembre 2021
Le préfet, signé Thierry DEVIMEUX

Etat parcellaire (6 sur 6)

Piste D.F.C.I. Peyrageol - Commune de VALS LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

N° Terrier	N° Ordre	Identité et adresse des propriétaires	Indications cadastrales				Superficie de l'emprise en m²	
			Section	N° parcelle	Nature	Lieu-dit		Superficie totale en m²
15	62	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	343	Futaie	Les Cottés	230	14
15	63	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	341	Futaie	Les Cottés	5 040	35
19	64	FAURE Catherine Fernande, épouse BORRELY, née le 06/06/1964 à AUBENAS, Nogier et Vignes, 07600 SAINT-ANDÉOL-DE-VALS	A	656	Lande	Les Cottés	1 714	27
15	65	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	340	Futaie	Les Cottés	2 800	55
15	66	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	339	Lande	Les Cottés	2 430	45
15	67	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	338	Futaie	Les Cottés	2 040	31
15	68	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	337	Futaie	Les Cottés	1 820	30
15	69	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	332	Futaie	Les Cottés	2 760	81
15	70	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	331	Futaie	Les Cottés	1 200	36
15	71	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	330	Futaie	Les Cottés	1 000	32
15	72	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	328	Futaie	Les Cottés	4 050	66
15	73	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	327	Futaie	Les Cottés	4 600	82
15	74	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	323	Futaie	Les Cottés	1 020	40
15	75	Groupement Forestier de Sainte Marguerite, Mairie 07600 VALS LES BAINS	A	324	Futaie	Les Cottés	12 830	318

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-09-24-00004

AP interdisant rassemblement festif type
free-party dans le département de l'Ardèche



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Service des sécurités
Bureau de l'ordre public et de la sécurité
intérieure

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant interdiction temporaire d'un rassemblement festif à caractère musical
(free-party) dans le département de l'Ardèche**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 211-5 à L 211-8, L 211-15, R 211-2 à R 211-9 et R 211-27 à R 211-30 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant que selon les éléments d'information recueillis, un rassemblement festif à caractère musical pouvant regrouper plusieurs centaines de participants est susceptible de se dérouler entre le vendredi 24 septembre 2021 et le lundi 27 septembre 2021 sur la commune d'Issarlès ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.211-5 du code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet du département dans lequel l'évènement se situe ;

Considérant qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du préfet de l'Ardèche ;

Considérant que la publicité faite autour de cet évènement est de nature à rassembler plusieurs centaines de participants et au-delà même de 500 personnes ;

Considérant la nécessité de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public, que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblement est élevé ; que les moyens appropriés en matière de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ; que dans ces conditions, tout rassemblement est de nature à provoquer des troubles graves à l'ordre et à la tranquillité publics ;

Considérant, en outre, l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics et les pouvoirs de police administrative générale que le préfet tient des dispositions de l'article L2215-1 susvisé du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : La tenue de tout rassemblement festif à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R 211-2 du code de la sécurité intérieure, autres que ceux légalement déclarés ou autorisés, est interdite sur l'ensemble du département de l'Ardèche, **entre le vendredi 24 septembre 2021 et le lundi 27 septembre 2021.**

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le directeur des services du cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera transmise à Madame le procureur de la République de Privas.

Fait à Privas, le 24 septembre 2021

Le Préfet,

signé

Thierry DEVIMEUX